

Module n°4 : Se questionner pour définir l'évolution de son parcours professionnel

Contexte

Cette formation déclinée en 2 modules, permet de construire un projet professionnel en réfléchissant sur son parcours et en identifiant les compétences et connaissances acquises. Il s'agit d'assimiler des méthodes et des outils pour devenir un acteur autonome dans l'élaboration d'un plan d'actions.

Objectifs

Module 1 — Orienter et structurer son parcours professionnel (14h) Apprendre à se questionner pour redéfinir son parcours professionnel

Module 2 — Vérifier la fiabilité/solidité de son projet (7h) Acquérir une méthodologie pour vérifier la fiabilité/solidité de son projet

Renseignements complémentaires

Pour identifier les modules nécessaires au parcours professionnel de l'agent, un outil de positionnement est à votre disposition sur le site régional de l'Anfh dans la rubrique « services aux établissements ».

Programme

Module 1 — Orienter et structurer son parcours professionnel

Identifier ses connaissances et ses compétences ; Identifier sa personnalité, ses motivations et ses besoins ; Identifier ses aptitudes physiques, psychologiques, cognitives ; Mettre en relation ses compétences, aptitudes, motivations, pour analyser le champ des possibles de son projet professionnel ; Construire le plan d'actions associé à son projet professionnel ; Construire une présentation argumentée de son projet professionnel.

Module 2 — Vérifier la fiabilité/solidité de son projet

Définir un plan d'actions pour consolider son projet ; Savoir questionner un bassin de l'emploi et mener une veille sur le sujet en autonomie ; Interroger sa mobilité au regard de son projet ; Se projeter sur les éléments concrets Savoir se mettre en relation avec des professionnels de terrain

Public

Tout agent de la Fonction publique hospitalière en situation de transition professionnelle, choisie ou subie.

Exercice

2026

Code de formation

1-1

Nature

AFR

Organisé par

Achat en cours

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences